



# PROJET ASSOCIATIF

avril 2006

Le Projet Associatif est un document qui définit notre Association et ses orientations en vue d'offrir un service de qualité aux personnes porteuses d'un handicap mental et à leurs familles.

Il est destiné à fédérer tous les adhérents, les professionnels et bénévoles de l'Association et à devenir leur référence commune.

Il prend en compte les valeurs fondatrices de l'Association et l'expérience acquise pendant 40 années, ainsi que les attentes et nouveaux besoins exprimés par les personnes handicapées mentales et leurs familles, adhérentes ou non.

Il prend également en compte les dispositions introduites par la loi du 2 janvier 2002 "rénovant l'action sociale et médico-sociale", et la loi du 11 février 2005, "pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

La réflexion interne sur les enjeux et objectifs de l'Association, tenant compte de l'ensemble de ces facteurs, a conduit à la rédaction de ce document, proposant les valeurs et les objectifs de l'APEI LE GITE ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Ce document, validé par le Conseil d'Administration du 3 avril 2006, sera entériné par l'Assemblée Générale du 24 juin 2006.

Les dispositions prises dans ce Projet Associatif peuvent être amenées à évoluer, soit pour répondre à des modifications des prestations, résultant de l'évolution des besoins des personnes handicapées, soit pour une adaptation à des changements de l'environnement de l'Association.

L'évolution peut également provenir d'une proposition de l'Association pour une amélioration continue du service.

Les évolutions du Projet Associatif et des documents annexés sont sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'APEI LE GITE, les modalités de revue et d'approbation étant les mêmes que pour la version initiale.

# NOS ORIGINES

Créée le 17 mai 1966, sous le titre Association de Parents d'Enfants Inadaptés (A.P.E.I.) de Pontoise et des environs, création publiée au Journal Officiel n° 126 du 02 juin 1966.

Deviens Association de Parents d'Enfants et Adultes Handicapés (A.P.E.A.H.) le 21 février 1973, modification publiée au journal Officiel n° 49 du 27 février 1973.

Fusionne le 08 janvier 1994 avec l'Association des Infirmes Moteurs Cérébraux (I.M.C.) de Pontoise et des environs, créée le 22 octobre 1968, publication au Journal Officiel des 04 et 05 novembre 1968, et devient l'A.P.E.I. « LE GITE ».

Initialement, un groupe de parents d'enfants Infirmes Moteur Cérébraux et Handicapés Mentaux désirant que leurs jeunes enfants reçoivent éducation et soins adaptés à leur état se sont regroupés autour d'un couple de kinésithérapeutes qui assurait une ou deux fois par semaine la rééducation de leurs enfants.

A cette époque, ces parents avaient autour d'eux un véritable désert médical, éducatif et législatif.

Soutenus par quelques amis, et en collaboration avec l'association des IMC de Pontoise, ils ont alors créé les structures juridiques et sociales permettant la mise en place et la gestion des établissements adaptés au handicap de leurs enfants.

Aujourd'hui, 40 ans plus tard, l'APEI LE GITE est devenue une association importante qui a créé et gère des établissements proposant 214 places à des adultes handicapés mentaux de niveaux très divers.

Les membres fondateurs, ont pour la plus part quitté l'association, l'environnement social, économique et législatif a considérablement évolué et l'association est confrontée au vieillissement de ses membres et des personnes handicapées accueillies dans ses établissements.

# NOS BUTS

Les buts de l'APEI LE GITE, tels que définis dans ses statuts, sont toujours restés les mêmes au fil du temps :

- Poursuivre l'étude et la défense sur tous les plans des intérêts généraux des familles d'enfants ou d'adultes handicapés, et d'obtenir toute mesure législative et réglementaire en leur faveur.

Dans ce but, l'APEI LE GITE affirme avec force son appartenance au mouvement parental, représenté au niveau national par l'UNAPEI, mouvement qui revendique en permanence une évolution des lois et règlements pour une amélioration des conditions de vie et de prise en charge des personnes handicapées mentales.

Comme l'a fait l'UNAPEI, l'APEI LE GITE a ouvert la notion de famille aux frères et sœurs, aux parents plus éloignés des personnes handicapées mentales ainsi qu'aux amis, non-parents mais motivés pour la défense des intérêts des personnes handicapées.

- Susciter et entretenir entre les familles adhérentes, l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire, et leur apporter, dans toute la mesure du possible, le soutien tant moral que matériel dont elles ont besoin.
- Mettre à la disposition des personnes handicapées mentales, qu'elles soient chez leurs parents, seules ou ayant constitué leur propre famille, tout ce qui peut être nécessaire à leur meilleur développement physique, intellectuel et moral ainsi qu'à l'atteinte et au maintien de leur « bien-être ».  
Cela se fera notamment par la création et la gestion d'établissements et services appropriés à leurs besoins.
- Assurer la liaison entre toutes ces familles et personnes par la diffusion d'informations tant sur les problèmes généraux liés aux handicaps que sur la vie dans les établissements.

# NOS VALEURS FONDATRICES

L' APEI LE GITE adhère explicitement aux valeurs et principes exprimés par la Charte Éthique et Déontologique des Associations membres de l'UNAPEI, établie lors de son Congrès d'Angers en 2002, ainsi qu'à la Charte des Associations de l'UDAPEI du Val d'Oise de février 2003.

## *1 LA PERSONNE HANDICAPEE*

Toujours au centre de nos préoccupations, elle ne peut être réduite à son handicap.

### Sa dignité

La dignité de la personne est intrinsèque et inaliénable.

Elle se traduit par le respect de tous les droits fondamentaux de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans:

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU (10/12/1948) ;
- La Convention relative aux Droits de l'Enfant, ratifiée par l'UNICEF le 20/11/1989 et entrée en vigueur le 02/12/1990 ;
- La Charte pour la Dignité des Personnes Handicapées Mentales adoptée par l'UNAPEI le 20/05/1989 ;
- La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie introduite par la loi de janvier 2002.

### Sa Citoyenneté

La personne porteuse d'un handicap mental est d'abord et avant tout une personne, qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre. La reconnaissance de ces droits et devoirs et l'accès aux structures de droit commun doivent lui être garantis.

### Sa Famille

Repère essentiel et responsable légal, de la naissance à la majorité, elle reste concernée par la vie de son enfant devenu adulte. Son rôle et son importance doivent être reconnus et pris en compte dans les différents moments de la vie de la personne.

Restreinte aux parents directs à la création de l'APEI, la famille aujourd'hui inclue l'ensemble des proches de la personne handicapée pouvant être impliquée dans son devenir : frères et sœurs ainsi que les parents indirects tels que oncles, tantes grand-parents et autres.

## ***2 Solidarité***

La solidarité est le ciment de notre action. Elle s'exprime au sein de l'Association d'abord entre ses membres, mais aussi dans chacun de ses établissements, et en dehors de l'Association:

- entre les générations
- entre les personnes qui ont différents types de handicap mental
- entre ceux dont l'enfant bénéficie d'un accompagnement, et vis à vis de ceux qui sont sans solution
- avec les autres Associations, pour que la société garantisse la compensation qu'appelle le handicap.

Une solidarité active et privilégiée, issue des origines de l'association, lie l'APEI LE GITE et l'association LE GALEI, en particulier au sein de son IME « la Ravinière » à Osny. L'APEI LE GITE reste très attachée à ce lien et s'efforcera de le maintenir en toutes circonstances.

## ***3 Tolérance***

Elle est attendue de l'ensemble de la Société, mais aussi au sein de notre Association qui doit répondre aux besoins de chacun, sans distinctions, dans le respect des uns et des autres.

## ***4 Laïcité***

L'APEI LE GITE est une association laïque, ne faisant aucune distinction d'ordre confessionnelle entre les personnes accueillies, les membres et les salariés de l'Association.

Elle s'efforce, dans la mesure du possible et de la compatibilité avec les règles de la vie commune dans les établissements, de respecter les pratiques religieuses des personnes telles que composition des repas, pratique du culte...

## ***5 Compétences***

L'APEI LE GITE insiste sur la formation permanente des bénévoles et des professionnels pour renforcer leur complémentarité en privilégiant la concertation.

L'Association veille régulièrement au bon fonctionnement des établissements dans le respect des engagements associatifs et à la mise en œuvre des procédures d'évaluation.

# NOS OBJECTIFS ET ACTIONS

## ***OBJECTIFS VIS A VIS DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES***

La personne porteuse d'un handicap mental doit bénéficier :

- de la recherche permanente de son mieux-être dans le respect de ses capacités et aspirations
- d'une prise en charge et d'un accompagnement adaptés à sa nature, au degré de sa déficience et à son âge, fondés sur l'évaluation et le développement de ses aptitudes, capacités et compétences, dans tous les domaines
- de l'aide permettant le développement de son autonomie, le plus largement possible
- d'une sollicitation tendant vers une intégration en milieu ordinaire

A ce titre, l'APEI LE GITE doit être à l'écoute des besoins et désirs de la personne handicapée dont elle facilitera l'expression. Elle doit, chaque fois que possible, l'associer à la vie de l'Établissement qu'elle fréquente.

## **Accueil des personnes handicapées mentales**

### ***Principes Généraux concernant l'accompagnement de la personne porteuse de handicap mental***

L'APEI LE GITE réaffirme la place centrale de la personne porteuse de handicap mental au sein de tous les dispositifs.

Elle a pour mission de répondre aux besoins des personnes porteuses d'un handicap mental, qu'elle accueille.

Elle adoptera résolument une politique de développement harmonieux, visant toujours le plus haut niveau possible des capacités de la personne compatible avec son bien-être.

Elle réaffirme l'importance du partenariat entre parents, professionnels et toutes les personnes concernées, et ce, tout au long de la vie des bénéficiaires.

La personne handicapée mentale est reconnue comme unique et "ordinaire", capable de progrès et de développement. Elle doit ressentir la confiance et l'espoir que parents et professionnels mettent en elle, sans préjugés.

### **C'est un appel à réussir et à bien vivre sa vie.**

Au centre de toutes les démarches de réflexion, actions éducatives, projets, nouvelles réalisations, elle est partie prenante de son projet de vie à tout âge. Cette attitude suppose que son expression soit écoutée et entendue.

Pour pouvoir vivre de la manière la plus proche possible de la vie "ordinaire", elle a besoin d'acquérir le développement et les outils nécessaires à son autonomie, tout en étant assurée de l'accompagnement adapté pour la réussite de son projet de vie.

D'où le choix, chaque fois que possible

- de l'intégration sociale en milieu ordinaire (scolaire, social, par le travail, l'hébergement, le loisir et tout autre moyen adapté) en vue de son épanouissement
- de l'ouverture des structures d'accueil sur le milieu extérieur
- de la mise en place, dans la mesure du possible, de solutions flexibles et réversibles offrant une diversité de choix.

## Moyens mis en œuvre

Les moyens mis en œuvre dans la prise en charge globale sont :

### **Exposés dans le Projet d'Etablissement :**

S'appuyant sur les valeurs et les buts définis par le Projet Associatif, il définit et précise tous les choix pédagogiques, éducatifs, techniques, sociaux et thérapeutiques de l'Établissement.

Il précise les moyens pour les mettre en œuvre et situe clairement les personnes, leur place et leurs responsabilités.

### **Détaillés dans le Projet Éducatif Individualisé :**

La personne handicapée est étroitement liée à l'élaboration de ce projet ainsi que la famille ou son représentant légal, chaque fois que possible. Ce Projet Individualisé, partant d'un bilan initial approfondi, établit des choix éducatifs, pédagogiques, techniques, sociaux et thérapeutiques qui tiennent compte des potentialités et des déficiences repérées chez la personne handicapée mais aussi des désirs qu'elle exprime.

L'APEI LE GITE assure l'application intégrale, dans ses services et établissements, dans la forme et dans l'esprit, des décrets et circulaires d'application de la loi du 2 janvier 2002 "rénovant l'action sociale et médico-sociale", et de la loi du 11 février 2005, "pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Elle favorise à ce titre la participation active des personnes handicapées mentales au Conseil à la Vie Sociale, s'appuyant notamment sur la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.

## ***OBJECTIFS VIS A VIS DES FAMILLES***

L' APEI LE GITE est, pour les parents et les amis d'enfant ou d'adulte porteur d'un handicap mental, un lieu :

- d'accueil, de soutien
- d'information
- de réflexion
- de formation
- d'action.

L'Association doit prendre en compte le rôle des familles et leurs demandes dans le respect des choix des personnes handicapées mentales devenues adultes.

Elle garantit aux parents la pérennité de son rôle dans la volonté de maintenir la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées mentales. En particulier elle reste vigilante lorsque les parents ont disparu.

L'Association affirme sa volonté de renforcer la participation du plus grand nombre de parents et d'amis à la vie associative, en leur faisant connaître son action et l'importance de leur adhésion et de leur engagement pour le devenir des personnes handicapées mentales.

Pour cela elle reste proche des familles de l'IME d'Osny, géré par le GALEI, où ont été accueillis, alors qu'ils étaient enfants, beaucoup des usagers actuels des établissements de l'APEI LE GITE.

Ces établissements et les projets de l'APEI LE GITE représentent pour nombre des familles de l'IME un espoir pour l'avenir de leurs enfants.

## L'engagement des familles

Les familles, les amis et les personnes handicapées mentales, par leur adhésion, constituent l'Association, conformément à ses statuts.

Par leur adhésion et leur action au sein de l'Association, les familles, les amis et les personnes handicapées mentales, participent à la définition de la Politique Associative en faveur de la personne handicapée.

En matière de Création et de Gestion d'établissements, cette politique, dont l'orientation et les priorités sont arrêtées par le Conseil d'Administration, sera mise en œuvre par les professionnels, et ses résultats, évalués régulièrement.

Chaque adhérent s'engage à participer à la vie de l'association dans la mesure de ses possibilités.

## L'engagement de l'APEI LE GITE vis à vis des familles

Elle leur fait connaître son projet associatif, son fonctionnement, et les services qu'elle leur propose.

Elle informe ses adhérents sur l'actualité sociale, législative, administrative concernant la personne handicapée mentale et sa famille, mais aussi, sur la vie associative, les manifestations et actions proposées à tous niveaux. Les moyens mis en œuvre peuvent être multiples : bulletin de liaison, diffusion de revues et ouvrages spécialisés, site internet, réunions dans les établissements, réunions à thèmes, expositions...

Elle leur apporte, grâce à des instances appropriées, la formation nécessaire, afin de les rendre acteurs, de les préparer à l'action et à l'innovation.

Elle doit développer la solidarité entre ses membres, être particulièrement attentive aux familles qui attendent une solution, et mettre en œuvre tous les partenariats pour apporter des réponses.

Elle garantit le respect des textes en vigueur concernant la place des parents et les incite vivement à occuper cette place.

## **OBJECTIFS VIS A VIS DES PROFESSIONNELS**

L'Association se doit de:

- Rechercher l'adhésion de chacun aux valeurs et aux principes définis dans le Projet Associatif, constituant ainsi un véritable contrat moral qui donne sa spécificité au travail au sein de l'Association, quel que soit le poste occupé.
- Faciliter le climat de confiance et de respect mutuel entre les familles et les professionnels
- Favoriser la concertation entre professionnels, familles et personnes handicapées mentales
- Rechercher avec eux, les moyens pour faire vivre les projets des établissements et services
- Faciliter le développement de leurs compétences et favoriser la réalisation professionnelle de chacun.
- Se comporter en employeur responsable. Elle s'engage au respect des personnes et des lois. Elle applique les règlements et codes en vigueur quant à l'organisation du travail, des droits des salariés et de leur représentativité. Elle veille au bon fonctionnement des instances représentatives légales.

### **Compétences requises**

L'APEI LE GITE s'appuie sur des professionnels compétents et qualifiés dans les différentes disciplines nécessaires, avec exigence et reconnaissance.

L'Éthique professionnelle au sein de l'APEI LE GITE a pour base le progrès dans le respect de la personne, critère absolu. Tout manque de réserve constitue un manquement grave à l'éthique exigée par l'Association.

Les professionnels salariés, prenant en compte tous les aspects du handicap de la personne qui leur est confiée, assurent un accompagnement global regroupant les aspects éducatifs, pédagogiques, techniques, sécuritaires, sociaux, culturels et thérapeutiques de la vie de chaque personne accueillie.

Le Projet d'Établissement doit être partagé par l'ensemble des salariés dont les idées et remarques pourront être prises en compte

La compétence de ses professionnels étant un souci constant de l'APEI LE GITE, elle participe à l'élaboration des programmes de formation permanente établis chaque année par les Directeurs d'Établissements et avec l'avis du Comité d'Entreprise.

Lorsque certaines des compétences indispensables font défaut en interne, l'APEI LE GITE se doit de les rechercher à l'extérieur selon les mêmes critères de sérieux et de qualité dans les services rendus aux personnes handicapées.

Les Bénévoles, parents ou non, auxquels l'APEI LE GITE peut faire appel pour l'encadrement d'activités de loisirs, doivent répondre aux mêmes critères d'éthique, dans le respect total de la personne handicapée mentale.

## **OBJECTIFS VIS A VIS DE LA SOCIETE**

Un des maitres mots de l'action de l'APEI LE GITE est l'INTEGRATION.

L'APEI LE GITE doit s'efforcer de faire évoluer les regards de la société vis-à-vis des personnes porteuses d'un handicap mental et apporter sa contribution dans tous les débats concernant leur vie et leur place dans la société.

Elle mènera à cet effet toute action susceptible de toucher le plus grand nombre et de favoriser le dialogue : expositions, spectacles, forums, ventes de cartes de vœux, réunions publiques, etc...

Elle doit faire connaître et accepter le handicap mental par le grand public, l'école, le monde du travail, du loisir et de la culture. Elle doit faire reconnaître la place que peut prendre la personne handicapée dans la cité dès lors qu'elle est accompagnée d'une manière adaptée et durable.

***" La personne handicapée est un citoyen qui, dans la limite de ses possibilités, participe à la vie économique.***

***Elle travaille, crée, consomme.***

***Les structures qui l'accueillent offrent des emplois.***

***Son intégration dans la société est notre but.***

***Elle passe par l'intégration de nos établissements dans la ville.***

***Notre Centre d'Aide par le Travail est implanté dans une zone industrielle.***

***Nos foyers d'Hébergement occupent des pavillons ordinaires, au sein de quartiers d'habitations ordinaires.***

***Notre Foyer de Vie est intégré au cœur de la ville dans un immeuble ordinaire dont il occupe le rez-de-chaussée, partageant la vie du quartier avec ses habitants.***

***Les personnes suivies par notre Service d'Accompagnement habitent dans leurs appartements, parmi les autres citoyens.***

***Tous nos nouveaux projets devront respecter cette volonté d'intégration.***

***Le handicapé n'est plus en marge de la société, il en fait intégralement partie.***

***C'est là le véritable et ultime but de nos actions. »***

L'APEI LE GITE se veut reconnue comme un véritable partenaire, une force de proposition, crédible et créative.

A chaque fois que possible, elle intégrera dans ses instances, conseils, commissions, des représentants des collectivités locales et de la société civile susceptibles d'apporter leur soutien et leur aide à ses travaux.

Fédérée sur le plan départemental dans l'UDAPEI (Union Départementale) et sur le plan national dans l'UNAPEI (Union Nationale), l'APEI LE GITE agit dans le cadre du mouvement parental auquel elle est attachée.

Groupe de représentation et de pression, elle se doit d'être présente, partout où s'étudient et se décident le présent et le futur de la personne handicapée mentale. Elle y représente le mouvement, la personne porteuse d'un handicap mental et sa famille, et défend les intérêts et les valeurs qui sont les siennes.

L'Association, en coopération avec l'UDAPEI, s'efforcera d'être présente dans les organismes et commissions communales ou départementales là où sa participation pourrait être utile tels que :

- CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale)
- CDES (Commission Départementale de l'Education Spéciale)
- COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel)
- Associations Tutélaire (ATIVO)
- Organismes de formation (SOFIA)
- tout autre organisme nouvellement créé, Maison Départementale du Handicap, Commission Technique d'Evaluation....

Dans le cadre du développement de nouveaux projets en faveur des personnes handicapées, activités ou établissements, l'APEI LE GITE étudiera avec bienveillance toute collaboration ou rapprochement avec d'autres associations lorsque cela pourra être bénéfique à l'aboutissement de ces projets.

Le but de nos actions est la recherche permanente du mieux être des personnes handicapées, ce but doit nous faire envisager sereinement l'étude de toute solution permettant d'atteindre cet objectif, tant que cela va dans le sens de l'intérêt général des personnes handicapées.

L'APEI LE GITE se doit d'être exemplaire dans le domaine de la gestion, et, pour ce faire, accepter et même solliciter, tous contrôles de sa gestion financière, par soucis de transparence et de respect des deniers publics.

Elle assurera une séparation stricte entre les fonds associatifs résultants des adhésions, dons et recettes de manifestations organisées par l'association et les moyens de fonctionnement des établissements issus des administrations de tarification.

Toujours par soucis de transparence, tout acte contraire à la loi, quel qu'en soit l'auteur, personne handicapée, adhérent, membre de la famille ou professionnel devra être signalé à la hiérarchie de l'APEI qui devra, si besoin est, signaler ou porter plainte devant les instances compétentes.

Les difficultés, de quelque ordre qu'elles soient ne trouvent jamais de bonnes solutions dans le secret et le non-dit.

# Les différents âges de leur vie

L'APEI LE GITE ne gère pas d'établissements pour enfants et adolescents, son action se concentre essentiellement sur les personnes handicapées adultes.

Ceci n'est pas un choix délibéré mais le résultat des aléas de l'histoire des associations depuis leur création.

L'APEI LE GITE n'écarte pas les enfants et adolescents de son action et pourra, pour répondre à un besoin, intégrer des structures pour enfants et adolescents dans ses établissements.

Néanmoins aujourd'hui, par sa présence au sein d'associations amies ou partenaires, elle participe à la prise en charge d'enfants et adolescents ainsi qu'au soutien à leurs familles.

## *1 Les bébés et leur famille*

L'APEI LE GITE est membre du Conseil d'Administration de l'UDAPEI du Val d'Oise, au sein de laquelle :

- L'Association ENH aide les parents d'enfant handicapés dès la naissance
- La section ACTION FAMILIALE regroupe, informe, soutien les parents d'enfants handicapés sans solutions
- L'ODAPEI développe un nouveau projet de CCAMS destiné à la prise en charge précoce d'enfants handicapés

## *2 Les enfants et adolescents*

L'APEI LE GITE est membre du Conseil d'Administration du GALEI (Groupement d'Action Locale pour l'Enfance Inadaptée) qui gère un établissement pour enfants et adolescents handicapés (IME, IM-Pro "la Ravinière") de 88 places situé à Osny.

Les directions des établissements du GITE et de l'IME d'Osny, par une collaboration active et privilégiée, organisent des stages dans les établissements du GITE afin de préparer la sortie des adolescents de l'IME vers des structures pour adultes.

## *3 Les adultes*

Chaque adulte a droit au type de prise en charge ou d'accompagnement qui correspond le mieux à ses potentialités, ses besoins et ses aspirations.

L'APEI LE GITE offre ainsi un choix de possibilités d'accueil répondant au degré d'autonomie de chacun. Les orientations se feront en fonction des besoins et capacités de la personne et non par défaut et chaque formule d'accueil bénéficiera de la même attention tant dans l'exigence de qualité de l'accompagnement que dans l'obtention des moyens nécessaires.

L'APEI LE GITE veillera à ce que chaque adulte bénéficie d'un projet individualisé, à l'élaboration duquel il sera associé, régulièrement réexaminé et qui devra prendre en compte l'expression directe de la personne et sa capacité à effectuer des choix.

Tout en respectant la liberté des adultes et leur désir d'autonomie, la place de la famille sera préservée auprès de chaque personne porteuse de handicap mental.

## L'hébergement

L'APEI LE GITE s'efforcera de faire comprendre, tant aux adultes qu'à leur famille ou aux pouvoirs publics concernés, la nécessité de préparer la personne au passage en douceur d'un habitat en famille à un habitat autonome ou en foyer pour lequel l'adaptation est rendue plus difficile par l'avancée en âge.

Quand un accueil en foyer est proposé dans une des structures de l'Association, celui-ci doit répondre à des conceptions d'habitat facilitant l'épanouissement personnel, l'autonomie, l'intimité et, pour certains, la vie de couple.

L'habitat autonome ou en famille devra être doté d'un accompagnement ou d'une aide dans la gestion du quotidien et des loisirs permettant d'entretenir les meilleures relations à l'intérieur du foyer et dans l'environnement social.

## L'accompagnement

Les projets des établissements et services veilleront à décliner, dans le respect des valeurs de l'APEI le GITE, et de façon individualisée, tous les types de soins, d'attentions, d'accompagnements qui pourront avoir une incidence favorable, non seulement sur l'état du psychisme, mais aussi sur l'état général des usagers.

Cette latitude d'accompagnement ne devra en aucun cas autoriser le pouvoir d'agir en toute liberté et toute puissance sur ou auprès des personnes handicapées accueillies.

## Le travail

L'APEI LE GITE voit dans le travail, véritable instrument d'intégration sociale, la possibilité d'acquérir pour chacun un statut social valorisant, de nouer des relations avec ses pairs, et de contribuer à une production utile.

Le travail représente non seulement un moyen d'intégration mais aussi d'insertion sociale et professionnelle.

Le travail ne devra pas être réservé aux personnes les plus productives, et le plus grand nombre de personnes devra pouvoir accéder au statut de travailleur, y compris les personnes les moins performantes.

L'APEI LE GITE recherchera résolument des activités adaptées à ces travailleurs, sans mettre en péril l'équilibre financier de l'Association, mais sans recherche de compétitivité économique.

Dans ce cadre, le CAT du GITE est membre du Groupement d'Intérêts Economiques, CATSERVICE, et participe activement à l'administration de ce groupement.

Il s'agit d'offrir à chacun des possibilités de travail adaptées à ses désirs et capacités.

Les activités de soutien d'ordre éducatif ou social prévues dans les textes seront dispensées pendant le temps de travail pour garder au CAT sa dimension éducative d'aide par le travail qui est sa vocation première.

La formation professionnelle sera organisée pour faciliter les changements de postes ou éventuellement le passage à un travail en milieu ordinaire, avec possibilité de réintégration dans le secteur du travail protégé.

Des modalités de prise en charge à temps partiel devront être proposées.

## Les activités de jour

Le jeune adulte sortant d'IME ou d'IMPro, et qui ne serait pas encore prêt à s'investir dans un emploi, en milieu protégé ou non, ou la personne ne trouvant plus dans le travail en CAT le moyen de se réaliser, doivent pouvoir trouver des lieux d'accueil et de soutien propres à favoriser leur épanouissement.

Ces établissements, doivent s'attacher à poursuivre ou maintenir chez les adultes le développement

- de la capacité d'expression,
- de l'autonomie personnelle,
- des apprentissages de base,
- de la communication et de la socialisation,
- des apprentissages de gestes techniques.

Ils viseront le plus possible l'insertion de la personne dans l'environnement social (travail, loisirs, vie quotidienne) du quartier ou de la ville.

En s'appuyant toujours sur le Projet Individualisé, toute formule permettant à la personne de s'épanouir dans une dynamique de progrès et/ou de bien être sera recherchée. Il peut s'agir de rencontres, de stages, d'activités communes avec d'autres établissements de tout type.

## Les accueils permanents

La personne atteinte d'un handicap mental grave, ou dont l'état s'est dégradé, doit pouvoir trouver dans un lieu qui lui convienne la qualité de vie que bien souvent la famille ou l'établissement spécialisé où elle se trouvait ne peuvent plus lui offrir.

Il peut s'agir de Foyer de vie, de Foyer Médicalisé ou de M.A.S (Maison d'Accueil Spécialisé).

Dans tous les cas, la disponibilité et la technicité des équipes d'encadrement devront créer des conditions de vie équilibrées, assurant à la fois sa protection (sécurité physique, psychique et sociale) et sa stimulation.

L'expression de la personne et son épanouissement maximal seront recherchés, toujours dans un souci de socialisation tant en interne qu'à l'extérieur.

La qualité de l'accueil, du soutien et du soin sera telle que ce lieu de vie sera bien considéré comme tel et non comme lieu d'hospitalisation.

## La vie affective

L'APEI LE GITE reconnaît que la vie affective est une composante essentielle de l'épanouissement de la personne porteuse d'un handicap mental.

Chacun possède le droit d'être informé sur les divers aspects de l'affectivité et de la sexualité de même que le droit et les moyens de vivre en sécurité sa vie affective et sexuelle: contraception, intimité...

L'Association veille au respect des dispositions légales en matière de bioéthique (contraception, stérilisation...).

Elle se préoccupe de l'accompagnement des familles dans l'acceptation d'une vie affective de leur proche handicapé.

## La vie sociale

Les personnes accompagnées par l'APEI LE GITE doivent pouvoir participer à des activités favorisant l'épanouissement personnel, la socialisation et la stimulation.

L'APEI LE GITE devra proposer, tant en interne dans des locaux associatifs ou municipaux qu'au sein de structures extérieures (associations culturelles, sportives, religieuses, etc.), des activités de loisirs, culturelles ou sportives.

Ceci pourra se faire au sein d'une Association ou d'un Club Sports Loisirs Culture, piloté par des professionnels, éventuellement aidés dans l'encadrement par des bénévoles.

L'APEI LE GITE, dans le cadre de ses établissements, organisera et proposera des séjours de vacances adaptés au handicap de chacun et tenant compte, dans toute la mesure du possible, des désirs particuliers exprimés.

#### ***4 Les personnes handicapées vieillissantes***

Le handicap qui a marqué la personne pendant toute sa vie ne disparaît pas avec l'âge. Il a naturellement tendance à s'aggraver.

La personne handicapée vieillissante a droit à ce que les aides qu'elle a reçues jusque là lui soient maintenues en plus de celles liées à son vieillissement normal ou précoce. Son accueil éventuel en maison de retraite ordinaire, même médicalisée ne saurait faire oublier la permanence du handicap et des compensations qu'il nécessite.

Dès que les personnes handicapées présentent des signes évidents d'une pathologie du vieillissement, l'Association, assistée des moyens humains et techniques dont elle dispose, s'attachera à mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil et de vie ou à rechercher les solutions adaptées à leur état physique, psychique et à leurs projets pour garantir la continuité de leur prise en charge.

L'APEI LE GITE s'efforcera de développer ces conditions en interne par création de structures spécialisées ou aménagement des structures existantes. Elle pourra par ailleurs, participer à des projets extérieurs (ALPHA-PEI) pouvant apporter des solutions au vieillissement des personnes handicapées quelle accueille.

Par rapport aux moyens et aux méthodes éducatives épanouissantes et stimulantes dont elles auront bénéficié dans le passé, les prises en charge et l'accompagnement, qui devront s'instaurer en faveur de ces personnes, s'attacheront à mettre en œuvre les meilleures conditions de calme, de repos et de sérénité.

Ils devront se conformer aux aspirations de la personne quand elles peuvent s'exprimer, dans le respect de la dignité et dans une ambiance de chaleureuses attentions.

En cas de disparition des parents, ou d'une personne proche, l'Association apportera, si nécessaire, la meilleure assistance possible pour aider moralement ou matériellement la personne handicapée.

L'APEI LE GITE est membre du Conseil d'Administration de l'Association ALPHA-PEI, issue de l'UDAPEI du Val d'Oise, qui mène l'étude d'un projet de Foyer de vie de 35 places et d'un Foyer médicalisé de 15 places pour Personnes Handicapées Mentales Vieillissantes.

# CONCLUSION

**Ce Projet Associatif affirme les valeurs qui sous-tendent toute l'action déployée par l'APEI LE GITE, dans tous les domaines, et qui peuvent se résumer à :**

- RESPECT, DIGNITÉ, ÉCOUTE de la personne handicapée mentale**
- recherche du PROGRES et du BIEN-ÊTRE de la personne handicapée mentale**
- Attachement au statut d'ASSOCIATION PARENTALE au sein de l'UNAPEI**

**Ceci implique que ces valeurs doivent obligatoirement être partagées par toutes celles et ceux qui entrent dans l'Association dans laquelle ils oeuvrent, que ce soit à titre bénévole ou professionnel.**

*Ce sont là des valeurs de dimension humaniste,  
de celles qui font la grandeur de l'homme,  
dimension à laquelle ont aussi droit les personnes  
accueillies à l'APEI LE GITE,  
tout handicapées qu'elles soient.*

---

# Etablissements et Services gérés par l'APEI LE GITE

## 214 places pour adultes

- CAT 85 places
- COJ 25 places
- Foyer de Vie 26 places
- Foyers d'Hébergement 60 places
- SAS 18 places

120 salariés

## PROJETS DE L'APEI LE GITE

### CHASA :

#### CENTRE D'HABITATS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SERVICES ADAPTES

Projet global d'extension de la capacité d'accueil dans les foyers d'hébergement et adaptation de la nature de l'accompagnement aux besoins des résidents et bénéficiaires.

Trois phases étalées sur plusieurs années apporteraient, par rapport aux activités actuelles :

- extension de 5 places d'hébergement ;
- 15 places en foyer de vie ;
- 5 places en foyer médicalisé.

### MAS : MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE

Etude d'une structure de 54 places pour répondre aux besoins :

- interne de réorientations de certains de nos pensionnaires
- des futurs jeunes adultes de l'IME la Ravinière d'Osny
- des futurs jeunes adultes de l'association « le Val Fleury » à Boissy l'Aillierie
- des nombreux handicapés du Val d'Oise en attente d'une place.

Pour mener à bien ce projet, l'APEI LE GITE et LE VAL FLEURY ont constitué, le 21 mars 2006 une nouvelle association dénommée « LE GITE FLEURY ».

# ANNEXES

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Charte pour la dignité des personnes handicapées mentales
- Charte Éthique et Déontologique des Associations membres de l'UNAPEI
- Charte des Associations de l'UDAPEI du Val d'Oise
- Statuts de l'APEI LE GITE

Ces annexes, non jointes systématiquement au Projet Associatif, peuvent être obtenues sur simple demande au secrétariat de l'association.